



**HARAS  
NATIONAL  
HENNEBONT**  
Syndicat Mixte

Affichage du 17 décembre 2021 au 18 février 2022

## COMITE DU SYNDICAT MIXTE DU HARAS NATIONAL D’HENNEBONT

Séance du 14 DECEMBRE 2021

### RESUME SOMMAIRE

« Le texte complet des délibérations sera publié au recueil des actes administratifs disponible à l’Espace de Découverte du Cheval en Bretagne».

\*\*\*\*\*

Suite à la convocation en date du 6 décembre 2021, le Comité du SYNDICAT MIXTE DU HARAS NATIONAL D’HENNEBONT s’est réuni le mardi 14 décembre 2021 à 17 heures 30, au Haras National d’Hennebont, sous la présidence de M. André HARTEREAU, Président du Syndicat.

#### Etaient présents :

Gaëlle LE STRADIC, Anne JEHANNO, André HARTEREAU, Laurent DUVAL, Lydie LE PABIC, Claudine CORPART

#### Absents excusés:

Delphine ALEXANDRE, Anne GALLO, Aurélie MARTORELL, Stéphane LOHEZIC, Fabrice LEBRETON

## 1 -APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 21 OCTOBRE 2021

Le compte-rendu de la séance du 21 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité.

## 3 - RAPPORT ET DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

LE COMITE, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5722-1, L 2313-1,

Vu le rapport d'orientations budgétaires 2022,

Article unique : **PREND ACTE** du rapport d'orientations budgétaires 2022 du budget, sur la base duquel s'est tenu le débat d'orientations budgétaires.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

## 4 - ADMISSION EN CREANCES ETEINTES

LE COMITE, après en avoir délibéré,

Article unique : **DECIDE** d'admettre en créances éteintes le montant de 12 115,84 €, correspondant à cette liquidation judiciaire clôturée pour insuffisance d'actif, imputées à l'article 6542

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

\*\*\*\*\*

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Affiché conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.